

Montréal, le 13 août 2019

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande de fixation de tarifs et conditions de service pour
l'usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs
Dossier R-4045-2018**

Tel que prévu dans sa lettre du 25 juillet 2019¹, l'audience dans le dossier mentionné en objet se tiendra **les 20 et 21 août 2019, à compter de 9h00, dans la salle Krieghoff** des bureaux de la Régie de l'énergie (la Régie) à Montréal.

La Régie tient à informer les participants du déroulement de l'audience.

Dans un premier temps, la Régie entendra la demande pour l'émission d'une ordonnance de sauvegarde de la Première Nation Crie de Waswanipi et de la Corporation de développement Tawich (CREE)².

Dans un second temps, la Régie entendra la demande d'Hydro-Québec Distribution (le Distributeur) visant à :

- 1) approuver les tarifs et conditions de service pour l'usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs;
- 2) approuver provisoirement les tarifs et conditions auxquels l'électricité est distribuée par le Distributeur aux Réseaux municipaux pour un usage cryptographique;

¹ Pièce [A-0107](#).

² Pièce [C-CREE-0031](#).

- 3) approuver le retrait des Réseaux municipaux et de leurs clients du processus d'appel de proposition;
- 4) déclarer provisoire l'article 5.21 des Tarifs d'électricité de même que des dispositions du tarif de maintien de la charge et du tarif de développement économique applicables aux clients des Réseaux municipaux;
- 5) rendre une décision procédurale déterminant les **sujets de l'étape 3**;
- 6) approuver la création d'une phase 2, laquelle traiterait des enjeux liés aux Réseaux municipaux³.

Les intervenants pourront ensuite présenter leur argumentation, le cas échéant, dans l'ordre alphabétique.

L'audience se terminera par la réplique de CREE, suivie de celle du Distributeur.

La Régie s'attend à ce que les participants fassent preuve de flexibilité pour tenir compte des imprévus qui pourraient survenir dans le cadre de cette audience.

Enfin, la Régie demande aux intervenants qui ont l'intention de participer à l'audience de lui confirmer le tout **au plus tard le 16 août 2019 à 12 h**.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

³ Pièce [B-0139](#).